



Balcon et droit de poser canisses

Par **Edge75**, le **23/04/2025** à **20:21**

Bonsoir à tous/toutes.

Je rencontre un problème avec mes voisins, je suis propriétaire dans une copro et j'ai eu le malheur de poser un brise vue en bambou type canisse et une de mes voisine m'est tombé dessus, m'ordonnant de le déposer aussi vite que possible, que c'était totalement interdit et que seul certaine toiles étaient autorisée (couleur jaune 1003, c'est ultra précis) et que c'était écrit noir sur blanc dans le reglement de copro.

Je lui ai repondu ne pas être au courant, n'ayant jamais reçu d'exemplaire du document.

J'en ai donc demandé une copie et à mon grand étonnement, rien du tout sur les canisses...

Puis-je le laisser en place ou bien suis-je "hors la loi" alors que le reglement interieur manque de précisions ?

Merci d'avance, je vous joins une photo du règlement intérieur.

Cordialement.

<https://image.noelshack.com/fichiers/2025/17/3/1745432309-17454322779476510648267737836687.jpg>

Par **Zénas Nomikos**, le **23/04/2025** à **21:33**

Bonjour,

votre voisine a apparemment menti sur le contenu du RC et donc j'en conclus qu'elle est de mauvaise foi à votre encontre. Vous pouvez lui dire que vous avez un exemplaire du RC et que toutes les précisions qu'elle vous a opposé ne figurent absolument pas dans le RC.

Par **Pierrepaulejean**, le **23/04/2025** à **22:36**

bonjour

avez vous vérifié s'il 'y a pas eu une décision d'AG ?

avez vous questionné votre syndic ?

le RDC ses modificaifs devaient vous etre remis avant la signature de l'acte

Par **Edge75**, le **23/04/2025** à **22:44**

J'ai retrouvé le RDC original et complet de 1969 et c'est bien stipulé qu'il est interdit de mettre du canisse...

Merci pour vos réponses en tout cas :)

Par **Zénas Nomikos**, le **24/04/2025** à **06:57**

[quote]

c'est bien stipulé qu'il est interdit de mettre du canisse...[/quote]

donc votre voisine est de bonne foi et elle vous a bien dit la vérité

Par **janus2fr**, le **24/04/2025** à **07:01**

Bonjour,

En revanche, votre voisine n'avait aucun droit de vous "tomber dessus et de vous ordonner de déposer vos canisses", elle devait s'adresser au syndic qui, lui, serait venu vers vous...